

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE  
1 bd Lakanal – BP 9033  
24019 - PERIGUEUX**

**DD084-2011**

**DELIBERATION**

**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de membres du conseil  
en exercice : 50  
Présents : 33  
Votants : 43  
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la  
Communauté d'Agglomération  
Le 20 juin 2011

**Le 27 juin 2011**

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : REPARATION DES BERGES DE L'ISLE RUE DES PRES A PERIGUEUX : MARCHE DE  
TRAVAUX**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,  
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,  
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADIS, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADIS

**OBJET : REPARATION DES BERGES DE L'ISLE RUE DES PRES A PERIGUEUX : MARCHE DE TRAVAUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales.

**Considérant que** suite à la réalisation d'un diagnostic et des études d'avant projet par le maître d'œuvre de l'opération de réparation des berges de l'Isle rue des prés, le conseil communautaire du 28 mai 2010 a validé la réparation des berges.

**Qu'** un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée ouverte a été lancé le 02 mai 2011 sur le site des marchés publics et le BOAMP.

La consultation est en marché à 2 lots séparés.

Les variantes sont autorisées.

**Que** la date de remise des offres a été fixée au 31 mai 2011 à 16 h 00.

**Considérant que** les travaux sont estimés à 510 000 € HT.

**Que** l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 70%
- Valeur technique de l'offre : 30%

**Que** l'analyse a été présentée en Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 16 juin 2011.

La proposition de la CAO est de retenir :

- pour le lot 1 : Groupement GUINTOLI / GUILLOT / GECO en solution variante pour un montant de 464 685,50 € HT
- pour le lot 2 : Le groupement GUINTOLI / GUILLOT / GECO pour un montant de 26 808,15 € HT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,  
DECIDE :**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les entreprises proposées par la commission d'appels d'offres.

**Délibération votée à l'unanimité**

**Délibération publiée le  
Délibération certifiée exécutoire  
à compter du**

**Pour extrait conforme,  
Périgueux, le**

**Le Président  
Claude BERIT-DEBAT**